Maillage territorial du département de la Seine-Maritime

e territoire de la Seine-Maritime dispose de 168 pôles de services. Avec 2,7 pôles de services pour 100 km², c'est le département normand le plus dense en pôles. 84 % des habitants se trouvent à moins de 5 minutes d'un pôle. Toutefois, l'est du département est nettement moins bien doté en pôles et les temps d'accès sont généralement plus élevés. Le Pays de Bray est particulièrement concerné par cet éloignement. En Seine-Maritime, 148 communes sont considérées comme éloignées d'au moins un type de pôle. En outre, certaines de ces communes accueillent une population fragilisée, ce qui renforce l'enjeu de l'accessibilité.

La Seine-Maritime, département normand le plus dense en pôles de services

La Seine-Maritime offre un réseau de 168 pôles de services (*cf. encadré*). Avec 2,7 pôles pour 100 km², elle est le département normand qui en compte le plus (2,3 pour le Calvados, 1,9 pour l'Eure, 1,7 pour la Manche et 1,3 pour l'Orne). En outre, cette densité de pôles de services est supérieure à la moyenne de province (1,8 pôles pour 100 km²). 168 communes sont considérées comme pôles de proximité, 60 comme pôles intermédiaires et 12 comme pôles supérieurs.

Les pôles de services sont plus concentrés près des grandes agglomérations (*illustration 5*). Près d'un pôle sur trois se situe dans la Métropole Rouen Normandie (près de

490 000 habitants sur 71 communes, 52 pôles de services). À l'inverse, la communauté de communes de Londinières, au nord-est du département, ne possède qu'un seul pôle de proximité (5 300 habitants sur 16 communes).

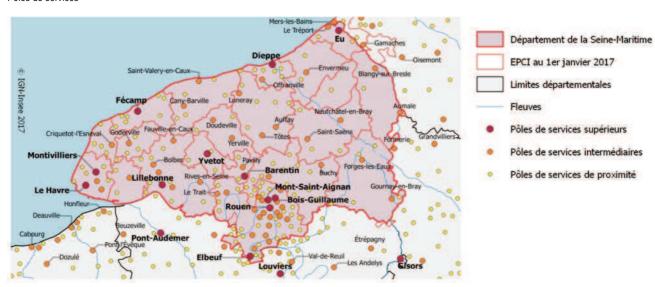
L'est du département, plus particulièrement le Pays de Bray et la Vallée de la Bresle, est beaucoup moins dense en pôles de services que l'ouest. Les habitants de ces territoires bénéficient toutefois de la présence de pôles de services localisés hors du département, dans la Somme.

La population éloignée des pôles plus fragilisée

La notion d'éloignement à un pôle varie selon la gamme offerte. L'accès à une librairie, par exemple, peut souffrir d'un délai d'accès plus long que l'achat du pain quotidien. Par conséquent, sont considérées comme éloignés les habitants des communes à 30 minutes ou plus pour les pôles supérieurs, 20 minutes ou plus pour les pôles intermédiaires et 10 minutes ou plus pour les pôles de proximité. Aucune commune du département n'est significativement éloignée des 3 types de pôles. 148 le sont d'au moins un. Celles-ci sont très concentrées à l'est du département, en particulier dans la communauté de communes des 4 Rivières. À l'ouest, les communes autour de Saint-Valery-en-Caux et de Fécamp sont aussi concernées (illustration 6). 70 000 habitants (5,6 % de la population) vivent dans les 148 communes éloignées d'au moins un type de pôles. La taille moyenne de ces communes est de 500 habitants (contre 1 700 en moyenne dans le département).

5 168 pôles de services structurent le département de la Seine-Maritime

Pôles de services



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015

La population de ces communes est plus fragile socialement qu'au niveau départemental. Les personnes pauvres et les chômeurs y sont plus présents. Douze communes cumulent les risques de fragilité, avec à la fois un taux de pauvreté élevé et une part de chômeurs importante. Par ailleurs, les seniors sont plus présents dans ces communes éloignées d'un pôle (19,2 % de 65 ans ou plus, contre 17,4 % en Seine-Maritime). La part des jeunes de moins de 25 ans y est en revanche moins élevée (29,1 % contre 31,4 %). L'absence de moyen de transport (voiture ou transport en commun) rend difficile l'accès à un pôle de services éloigné. Or, 117 des 148 communes éloignées ne sont desservies ni par un service de transport urbain, ni par une ligne interurbaine régulière, ni par une gare. Au total, 1 600 ménages sans voiture résident dans une commune éloignée sans cette offre de transport.

84 % des habitants du département à moins de 5 minutes d'un pôle de services

Les communes de la Seine-Maritime sont en moyenne à 5 minutes d'un pôle de proximité et 84 % de la population y accèdent en moins de 5 minutes. Ces pôles permettent de satisfaire les besoins de la population en services de première nécessité comme les boulangeries, épiceries, banques, postes, écoles, médecins, pharmacies, etc. La majorité de la population réside dans une commune pôle de proximité (79 %), les pôles intermédiaires et supérieurs étant aussi

Les pôles de services

L'Insee gère une « base permanente des équipements » (BPE) qui rassemble une très large part des services aux habitants, qu'ils soient publics ou marchands. Cette base rassemble une centaine d'équipements issus des répertoires officiels de l'Insee (comme Sirene) ou d'autres ministères (éducation, santé, culture, jeunesse et sports, etc.). Ces équipements sont classés par gamme, selon leur fréquence d'implantation sur le territoire.

On distingue 3 gammes d'équipements :

- la gamme de proximité (30 équipements) dont boulangeries, épiceries, banques, postes, médecins généralistes, etc.
- la gamme intermédiaire (34 équipements) dont gendarmeries, librairies, collèges, etc.
- la gamme supérieure (40 équipements) dont lycées, urgences, médecins spécialistes, etc.

Une commune est considérée comme un pôle de services pour une gamme donnée si elle possède au moins la moitié des équipements de la gamme. Par exemple, si une commune possède 21 équipements de la gamme supérieure, c'est un pôle de services supérieur. Une même commune peut être considérée comme un pôle de plusieurs gammes. Ainsi, Rouen est à la fois un pôle supérieur, intermédiaire et de proximité, car elle atteint le seuil de la moitié des équipements pour toutes les gammes.

Accessibilité aux services et aux pôles

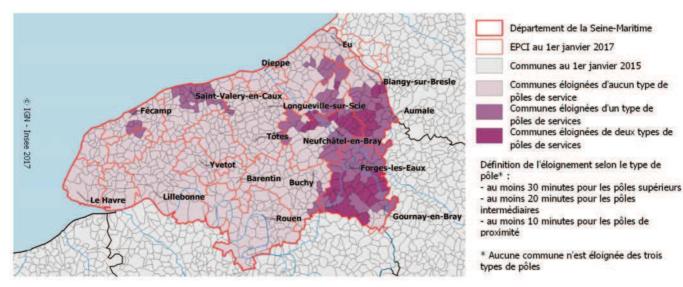
Dans cette étude, l'accessibilité aux services est mesurée à l'aide du distancier Métric (outil de l'Insee). Il s'agit de mesurer la distance moyenne qui sépare les habitants d'une commune (centre de la commune) à la commune la plus proche possédant l'équipement. Cette distance correspond au trajet en voiture par la route en heures creuses et est exprimée en minute.

pôles de proximité. Toutefois, 57 communes, regroupant 16 300 habitants (1,3 % de la population du département) se situent à plus de 10 minutes de ces pôles (illustration 7). Elles se concentrent essentiellement dans le Pays de Bray (communautés de communes des 4 rivières, de Bray-Eawy et de Londinières), la Vallée de la Bresle et à proximité de Fécamp.

Les pôles de service intermédiaire regro upent des services de gendarmerie, les librairies, les collèges, les laboratoires d'analyses, les écoles de conduite, etc. Les communes de la Seine-Maritime sont en moyenne à 9 minutes d'un pôle intermédiaire, et 86 % de la population accèdent à ces pôles en moins de 10 minutes. Six habitants de la Seine-Maritime sur dix y vivent (les pôles supérieurs étant aussi pôles intermédiaires). La population à plus de 20 minutes de ces pôles ne représente que 0,3 % de la population, celle à plus de 15 minutes, 1,9 % (illustration 8). Elle réside au sud-est du département mais aussi dans le nord du Pays de Bray.

6 L'est du département particulièrement touché par l'éloignement aux pôles

Éloignement aux pôles de service



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métric

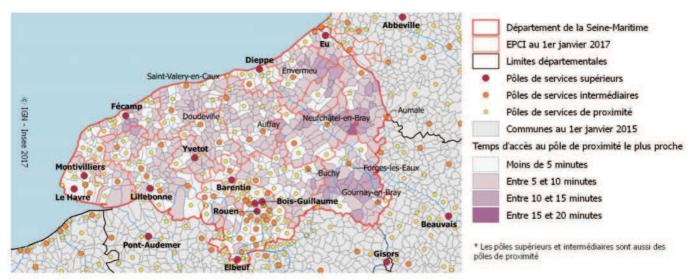
Les communes de la Seine-Maritime se situent en moyenne à 21 minutes d'un pôle supérieur. 95 % des habitants accèdent à un pôle supérieur en moins de 30 minutes. Ils offrent des services comme les lycées, les agences de Pôle emploi, les urgences, les

maternités, les médecins spécialistes, etc. Ils concentrent 35 % de la population du département. Néanmoins, 125 communes sont à plus de 30 minutes de ces pôles et 9 d'entre elles, à l'extrémité est du département, sont à 45 minutes ou plus (illustration 9).

Pratiquement tous les habitants des communes du Pays de Bray sont éloignés puisque le territoire ne comprend aucun pôle supérieur. Les communes autour de Saint-Valery-en-Caux sont aussi touchées par cet éloignement.

7 1,3 % des habitants du département vit à 10 minutes ou plus d'un pôle de proximité

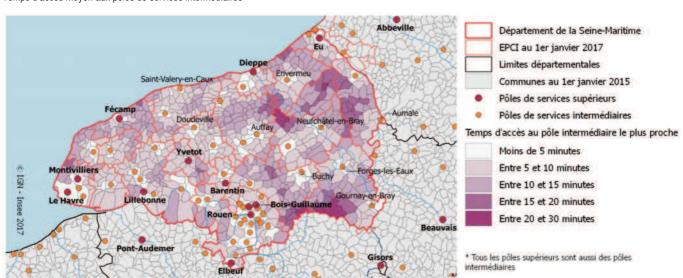
Temps d'accès moyen aux pôles de services de proximité *



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métric

8 Moins de 1 % des habitants du département vit à 20 minutes ou plus d'un pôle intermédiaire

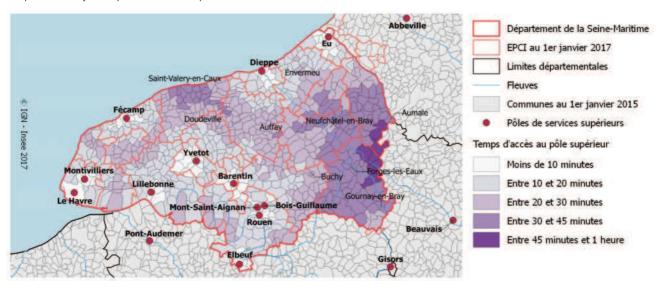
Temps d'accès moyen aux pôles de services intermédiaires *



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métric

9 4,9 % des habitants du département vivent à 30 minutes ou plus d'un pôle supérieur

Temps d'accès moyen aux pôles de services supérieurs



Source : Insee, Base permanente des équipements 2015, Distancier Métric